



Cyanobactéries

BAIGNADE ET CYANOBACTÉRIES
Prémunissez-vous des risques



Wallonie



Service public
de Wallonie

En été, rien de tel pour se rafraîchir ou s'amuser qu'une baignade dans l'eau claire d'un lac ou d'une rivière. Cependant, la présence d'algues potentiellement toxiques, les cyanobactéries, peut avoir un impact sur votre santé.

Que sont les cyanobactéries ?

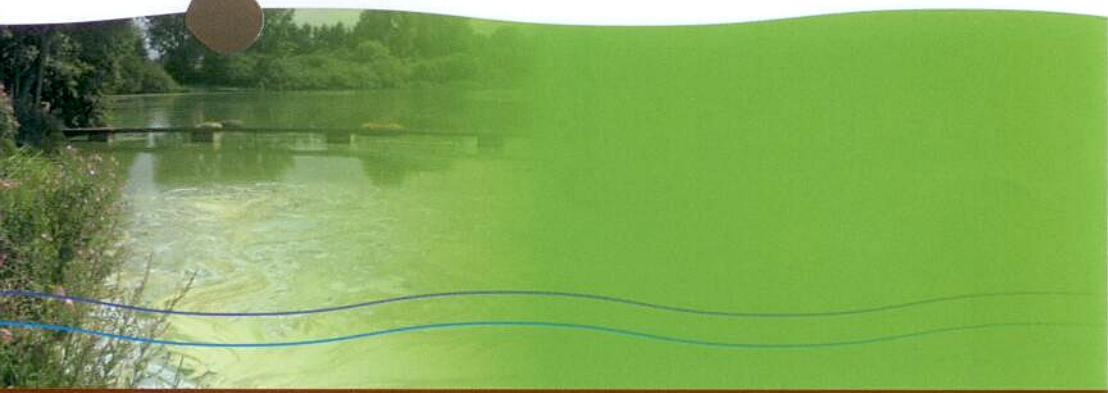
Dans nos eaux douces, on observe parfois des phénomènes de coloration de l'eau (teintes vertes, rouges ou brunes) communément appelés « fleurs d'eau » ou « blooms algaux ». Ils sont causés par la prolifération d'**algues microscopiques** (ou phytoplancton) qui se développent en fonction des caractéristiques de l'eau (quantités de sels nutritifs, azote et phosphore, température...). Parmi les espèces qui composent le phytoplancton, on retrouve les cyanobactéries, appelées aussi algues bleues, qui prolifèrent en particulier dans les **eaux peu profondes, fièdes, calmes et riches en nutriments**. Certaines de ces cyanobactéries produisent des toxines pouvant causer des troubles de santé chez les baigneurs.



Quels sont les risques pour la santé ?

Les risques sont liés à la présence de **toxines** libérées dans l'eau par les cyanobactéries ou contenues dans ces dernières. Chez l'homme, les troubles liés au contact, à l'ingestion ou à l'inhalation de ces substances sont de nature et d'intensité variables : **irritations de la peau, maux de tête, nausées, gastro-entérites aigües, voire atteintes neurologiques**. Rétérez-vous à l'encadré « Recommandations » pour obtenir des conseils de prévention.

On notera que les animaux s'abreuvant de ces eaux contaminées peuvent en mourir. Au niveau de la santé humaine, les concentrations de toxines mesurées jusqu'à présent dans les plans d'eau wallons sont rarement inquiétantes dans le cadre de baignades occasionnelles.





Où s'informer ?

Auprès des autorités communales ou de l'éventuel gestionnaire du site de baignade. Pour les zones de baignade officielles, sur le site des eaux de baignade du SPW : <http://aquabact.environnement.wallonie.be> ou sur la zone de baignade elle-même (panneaux d'information présents sur chaque zone officielle de baignade).



